

Cotisation de solidarité (O.N.S.S.) et voiture de société : montant 2023

Par WELLEMANS Nathalie - Senior Legal Advisor, le 16 novembre 2022

L'employeur qui met à disposition de son travailleur un véhicule de société est redevable d'une cotisation de solidarité (O.N.S.S.). Le montant pour 2023 est connu.

L'employeur est redevable d'une cotisation de solidarité pour l'usage privé d'un véhicule de société. Elle consiste en un montant mensuel forfaitaire par véhicule que l'employeur met à la disposition de ses travailleurs, de manière directe ou indirecte. La cotisation de solidarité forfaitaire est due indépendamment de la participation financière du travailleur et ce, quelle que soit la hauteur de l'intervention du travailleur.

1. Montant de la cotisation

Le montant de cette cotisation est indexé chaque année, selon une formule précise.

Cette cotisation mensuelle dépend du type d'émission de CO₂ et du type de carburant et est forfaitairement fixée comme suit au 1^{er} janvier 2023 :

Type carburant	Formule
Minimum mensuel	31,34 euros par mois
Essence	CO2 connu : $[(Y \times 9 \text{ euros}) - 768] : 12 \times 171,64/114,08$ CO2 inconnu : $[(182 \times 9 \text{ euros}) - 768] : 12 \times 171,64/114,08 = 109,08$
Diesel	CO2 connu : $[(Y \times 9 \text{ euros}) - 600] : 12 \times 171,64/114,08$ CO2 inconnu : $[(165 \times 9 \text{ euros}) - 600] : 12 \times 171,64/114,08 = 110,96$
LPG/CNG	$[(Y \times 9 \text{ euros}) - 990] : 12 \times 171,64/114,08$
Electrique	31,34 euros par mois (= cotisation minimum forfaitaire)

Y représente le taux d'émission de CO₂ en grammes par kilomètre.

2. Quelle émission CO₂ ? Émission CO₂ selon NEDC ou WLTP ?

Jusque fin 2020, c'était le taux d'émission CO₂ repris sous le point 49.1. du certificat de conformité (COC) qui devait être utilisé (norme NEDC).

Depuis 2021, les valeurs de CO₂ suivantes doivent être utilisées :

- la valeur CO₂ NEDC 1.0 lorsque le véhicule ne dispose que d'une seule valeur NEDC ;
- la valeur CO₂ WLTP lorsque le véhicule ne dispose que d'une seule valeur WLTP ;
- la valeur CO₂ NEDC 2.0 ou la valeur WLTP CO₂ (libre choix) lorsque le véhicule dispose autant d'une valeur NEDC 2.0 que d'une valeur WLTP.

3. Du changement au 1^{er} juillet 2023 !

Le verdissement des voitures de société se fait également via l'axe social et plus précisément au niveau de la cotisation de solidarité due par l'employeur.

Pour les voitures acquises (= achetées, prises en leasing ou en location) à partir du 1^{er} juillet 2023, la cotisation de solidarité sera augmentée en multipliant le résultat de la formule par un certain facteur.

Délai	Facteur de multiplication
A partir du 1er juillet 2023	x 2,25
A partir du 1er janvier 2025	x 2,75
A partir du 1er janvier 2026	x 4
A partir du 1er janvier 2027	x 5,50

4. Avantage de toute nature (précompte professionnel)

Lorsqu'un employeur met à disposition de son travailleur un véhicule qu'il peut utiliser à des fins privées, il doit être comptabilisé dans le chef de ce dernier un avantage imposable (précompte professionnel). La formule de calcul pour 2023 n'est pas encore connue (vers fin décembre).